

## **Coup de chaud sur le bâti scolaire !**

Le **changement climatique** entraîne des conséquences sur la santé et la sécurité des personnels dans toutes les régions du monde. En effet, les travailleurs et les travailleuses sont exposé-es à des **dangers exacerbés** du fait de la chaleur excessive, des phénomènes météorologiques extrêmes ou encore de la présence de produits chimiques comme des pesticides.

Or le **bâti scolaire** se situe au cœur des problématiques des mutations climatiques. De fait, lors des derniers épisodes caniculaires, les seuils de températures acceptables pour poursuivre les activités scolaires ont bien souvent été dépassés pour les personnels comme pour les élèves, en France comme à l'étranger. Ainsi, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère qu'au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la température peut constituer un risque. De plus, la chaleur excessive va parfois de pair avec une alimentation en eau potable inégale voire inexistante et une absence de fontaine à eau et de ventilation des locaux. Cela peut être particulièrement critique pour les plus fragiles.

Et l'employeur a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour **protéger la santé de ses personnels**. Pour cela, une politique pro active d'adaptation du bâti scolaire aux transitions climatiques paraît indispensable. C'est donc à l'AEFE de planifier cette rénovation thermique dans les établissements en gestion directe. Et d'inviter les établissements conventionnés à entreprendre cette même démarche.

Ainsi, **le Sgen-CFDT** demande que des **diagnostics bâti scolaire** soient réalisés dans tout le réseau. Ces diagnostics doivent prendre en compte la mutation écologique mais également d'autres enjeux comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la qualité de l'air et la qualité de vie au travail.

**L'école du présent doit être repensée**, avec l'aide des personnels, pour faire face aux enjeux climatiques. Il en va de la continuité pédagogique et des conditions de travail de toute la communauté scolaire.